

Communiqué de presse

Le DMP Alsace, échanges facilités et coopération optimisée

Strasbourg, le 29 juin 2010 – A l’occasion du séminaire d’information sur le Dossier Médical Personnel en Alsace, l’association Alsace DMP et le GCS e-santé Alsace présentent un outil au service de la santé et de la coordination des soins : le Dossier Médical Personnel Alsace.

Le DMP est aujourd’hui une réalité dans notre région, utilisé par de nombreux praticiens et près de 10.000 patients. Grâce à lui, les soignants peuvent consulter un dossier unique pour chaque patient qui les y autorise et être ainsi informés de l’ensemble des informations utiles relatives à sa santé.

Source de confort et de réassurance pour le patient, facteur de coordination et d’échange pour le praticien, le DMP Alsace est à la portée de tous.

Un projet unique

Résultat d’une réelle collaboration entre libéraux et hospitaliers, le projet alsacien associe médecine de ville et médecine hospitalière dans une volonté commune de renforcer une coordination entre tous les professionnels de santé. Les axes de développement des usages choisis lors de la signature de l’avenant de relance de 2010 vont en ce sens : la gériatrie et la chirurgie thoracique et orthopédique sont des domaines où échanges et coordination autour du patient sont essentiels, non seulement entre la médecine de ville et l’hôpital, mais aussi entre tous les professionnels de santé.

Fortement impliquée dans le projet, l’URMLA a mis à disposition d’Alsace DMP puis du GCS e-santé Alsace son expérience en matière d’accompagnement personnalisé des médecins libéraux. En 2 ans, ses conseillers ont rencontré 30% de la population médicale libérale alsacienne afin de leur présenter le DMP Alsace. 96% des médecins ont bénéficié de cette visite, l’ont jugée utile.

Vers un DMP national

Après une phase d’expérimentation régionale réussie grâce au financement de l’ASIP Santé et de l’ARS d’Alsace, le DMP alsacien est aujourd’hui en marche vers le DMP national unique. Suivant les normes d’interopérabilité définies par l’ASIP Santé, le DMP Alsace permet une convergence des données et une migration des dossiers créés dans le cadre de l’expérimentation, vers le futur DMP national.

Contact presse Alsace DMP :

Cécile ROLLIN
URMLA
03.90.22.73.73
Urmla.interface@wanadoo.fr

Contact presse ASIP Santé :

Anne-Adélaïde SEGUY
ASIP Santé
01.58.45.32.90
Anne-Adelaide.SEGUY@sante.gouv.fr